

Consommateurs et environnement: informations sur la consommation de carburant des voitures particulières neuves

1998/0272(COD) - 08/12/1998

La commission a adopté le rapport de Mme Marie-Paule KESTELIJN-SIERENS (ELDR, B) portant sur une proposition de directive du Conseil sur la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant des voitures neuves. La proposition prévoit: l'attribution d'une étiquette de consommation de carburant aux voitures neuves; l'élaboration d'un guide contenant des données sur la consommation de carburant des voitures neuves et une liste des dix voitures les plus économies en carburant; l'apposition d'affiches dans le point de vente donnant des informations quant à la consommation de carburant des voitures exposées et l'inclusion de données sur la consommation de carburant dans tout matériel promotionnel imprimé utilisé par les constructeurs. Les amendements adoptés en commission visent à: garantir que soient fournies des informations spécifiques concernant les émissions de CO₂; supprimer l'obligation de fournir des informations concernant une évaluation des coûts de consommation (ce qui pourrait favoriser injustement le diesel); simplifier les données relatives à la consommation de carburant en faisant la distinction entre parcours urbain et non urbain; rappeler au consommateur que certains équipements supplémentaires, tels que la climatisation, peuvent entraîner une hausse substantielle de la consommation.